



AMELI

Mon compte personnel



Vous êtes couvert pour la part de base et la part complémentaire, vous pouvez consulter vos remboursements Camieg via le compte Ameli de notre partenaire, l'Assurance Maladie.

POURQUOI OUVRIR UN COMPTE AMELI ?

SIMPLE ET RAPIDE

- Vous êtes ouvrant droit à la Camieg et vous êtes couvert pour la part de base et la part complémentaire, vous pouvez :
 - **Suivre, en temps réel, vos remboursements de la Camieg** pour vous-même ainsi que pour vos ayants droit. Ils sont archivés six mois.
 - **Bénéficier de services pratiques en ligne** : imprimer chez vous votre attestation de droits, demander votre carte européenne d'Assurance Maladie, suivre la délivrance de votre carte Vitale...
 - **Avoir des réponses rapides à vos questions** en envoyant un mail à la Camieg afin de poser toutes vos questions concernant vos droits, vos remboursements, votre dossier administratif.

Couvert pour les 2 parts, les informations concernant vos indemnités journalières ne sont pas accessibles via ce service en ligne puisque celles-ci ne relèvent pas de notre organisme.

- Vous êtes ayant droit d'un assuré Camieg, vous pouvez :
 - Consulter les remboursements qui vous concernent via le compte en ligne de votre ouvrant droit.
 - Bénéficier des mêmes fonctionnalités que lui.
- Vous êtes couvert pour la part complémentaire seule et êtes assuré du régime général, vous pouvez :
 - Consulter, également via votre compte Ameli, les remboursements de la part complémentaire effectués par la Camieg.



GRATUIT ET SÉCURISÉ

Vous pouvez accéder à votre compte Ameli :

- ▣ 7 jours sur 7,
- ▣ gratuitement,
- ▣ en toute sécurité,
- ▣ depuis n'importe quel ordinateur.

Pensez à paramétrer votre logiciel de sécurité internet (pare-feu et anti-spam) et votre messagerie, en autorisant les expéditeurs de « Camieg.org » afin de pouvoir recevoir la réponse de la Camieg.

Couvert pour la part de base et pour la part complémentaire, même inscrit à Mon Compte en ligne, vous continuez de recevoir vos décomptes papier.

COMMENT CRÉER SON COMPTE AMELI ?

DEMANDEZ VOTRE CODE CONFIDENTIEL

- Par Internet
 - ▣ Connectez-vous sur le site **Camieg.fr** et cliquez sur « Mon compte Ameli ».
 - ▣ Une fois sur la page Mon compte de notre partenaire l'Assurance Maladie, cliquez sur « Je demande mon code provisoire » dans la partie « Je veux un compte ».
 - ▣ Complétez le formulaire et validez votre demande.
- Par téléphone en contactant notre centre d'accueil à distance au **0811 709 300** (service 0,06 €/ min + prix appel).

Vous recevrez votre code par courrier postal sous quelques jours.

Si vous avez perdu ou oublié votre code, vous pouvez faire une demande pour en recevoir un nouveau.

- ! Pensez à compléter vos coordonnées et à autoriser la Camieg à vous contacter pour recevoir des informations personnalisées par courriel, SMS ou téléphone.

COMMENT CRÉER SON COMPTE AMELI ? (suite)

OUVREZ VOTRE COMPTE

Vous avez reçu votre code confidentiel et souhaitez créer votre compte.

- ▣ En procédant comme pour demander votre code confidentiel, rendez-vous sur la page d'accueil du Compte Ameli.
- ▣ Saisissez votre numéro de Sécurité Sociale ainsi que le code provisoire que vous venez de recevoir.

CRÉEZ VOTRE CODE PERSONNEL

Vous venez de vous connecter pour la première fois à votre compte personnel.

- ▣ Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, il vous faut choisir un nouveau code personnel.
- ▣ Votre compte est créé. Désormais, **pour vous identifier, utilisez votre numéro de Sécurité Sociale ainsi que votre nouveau code personnel.**

Vous possédez un smartphone ? Téléchargez l'application gratuite «Ameli» disponible pour Iphone et Android. Vos identifiants restent les mêmes que sur votre ordinateur.

CONTACTS

- **Camieg.fr**
- **0 811 709 300** Service 0,06 €/ min + prix appel
- **Camieg 92011 Nanterre Cedex**